

Office fédéral de l'aviation civile

Voltige aérienne : l'apaisement plutôt que le conflit



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Swiss Confederation

Bundesamt für Zivilluftfahrt BAZL
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Ufficio federale dell'aviazione civile UFAC
Federal Office of Civil Aviation FOCA



« On n'entend que vous : votre bruit gâche nos week-ends, nos midis ou nos jours de beau temps, nous sommes excédés par vos incessants va-et-vient sous notre nez et puis de quel droit une poignée de pilotes empoisonne la vie de milliers d'habitants ? »

Pour éviter ce type de réaction de la population et permettre aux entraînements de se dérouler sans contrainte, nous recommandons aux pilotes acrobatiques d'observer les points suivants, tirés du code de conduite de la SAA :

- ✦ Pendant la semaine, ne pratiquer la voltige aérienne qu'aux heures usuelles de bureau (de 8 h 30 à midi et de 13 h 30 à 19 h)
- ✦ Les dimanches et jours fériés limiter la pratique de la voltige aérienne à certaines heures (de 9 h à midi et de 14 h à 18 h)
- ✦ Renoncer aux évolutions « stationnaires » les dimanches et jours fériés
- ✦ Employer un système de cartes qui régule les endroits et heures auxquels les entraînements « stationnaires » aux figures acrobatiques sont autorisés
- ✦ Dans la mesure du possible, pratiquer la voltige aérienne « itinérante »

L'OFAC vous remercie de respecter ces points et vous souhaite beaucoup de plaisir dans la pratique de la voltige aérienne.

